

LES CÉRÉALES

LA MAJORATION DU PRIX INITIAL RELATIF
AU BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Étant donné la situation actuelle du marché, qui semble garantir la vente de toutes les céréales pouvant être transportées cette année à 40c. ou 50c. au-dessus du prix initial, la Commission canadienne du blé songe-t-elle à hausser le prix initial accordé aux producteurs sur livraison aux éleveurs régionaux?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, pareille hausse ne peut être faite que par le gouverneur en conseil aux termes de la loi sur la Commission canadienne du blé; des instances sont parvenues de divers milieux. La question est à l'étude.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Une question supplémentaire. Le ministre des Finances peut-il nous dire vers quelle date nous pouvons compter sur un rapport du gouverneur en conseil? Ce renseignement peut-il être compris dans la réponse à la question du député de Medicine Hat?

LA LOI SUR LE MAINTIEN DE L'EXPLOITA-
TION DES CHEMINS DE FERLA REPRISE DES OPÉRATIONS ET LE
RÈGLEMENT DU CONFLIT OUVRIER

La Chambre reprend l'étude de la motion du très honorable M. Pearson interrompue le lundi 29 août et tendant à la 2^e lecture du bill n^o C-230, pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, au cas où l'on se laisserait dérouter par Radio-Canada qui a dit à plusieurs reprises que je prendrais la parole aujourd'hui et que je n'avais pas encore participé au débat, je tiens à attirer l'attention du service des nouvelles de la Société sur le hansard d'hier. Cet après-midi, je me bornerai à revoir quelques points. Je n'ai pas une personne du calibre de M. Lee pour écrire mes discours. La situation actuelle est très grave. Le gouvernement du Canada savait ou aurait dû savoir depuis des semaines qu'une grève allait éclater. Ils ont mené l'affaire avec négligence et étourderie, sans

[L'hon. M. Greene.]

jamais songer apparemment aux séquences extrêmement pénibles qui suivraient. Le gouvernement a estimé qu'une fois la grève devenue un fait accompli, il serait plus facile alors de faire adopter un projet de loi par le Parlement que, d'intervenir au préalable. Nous, les membres du Parlement, avons la très grande responsabilité d'essayer de remédier aux perspectives désastreuses des actions d'un gouvernement qui, dans cette affaire et dans bien d'autres, a refusé de regarder les choses en face.

Nous voulons que la grève prenne fin. La fourberie du gouvernement reflétée dans cette mesure législative ne permettra pas d'atteindre cet objectif. Cependant, quand le vote aura eu lieu et que le Parlement aura décidé que ce projet prendra force de loi, nous demanderons de concert à tous les Canadiens de respecter et de suivre la loi. Agir autrement équivaudrait à saper le pouvoir et le prestige du Parlement. Le prestige du Parlement repose sur le respect. Aucun Parlement digne de ce nom n'accordera son approbation à un bill qui, à son avis, ne sera pas efficace.

Je ne parlerai pas du 6 p. 100 offert en vertu de cette mesure pour cette année. Toutefois, je dirai que le gouvernement, par son ineptie et son manque d'initiative, a contribué à la prolifération ahurissante des grèves. Il y a quelques mois, il a réglé deux grèves, une qui était imminente et l'autre déjà en cours, en offrant une carotte sous forme d'une hausse de 30 p. 100. grâce à ce que j'appelle la formule Pearson. Aux termes du projet de loi actuel, le gouvernement remplace la carotte par le bâton. Cette attitude de la part du gouvernement ne peut que causer des conflits au sein de notre pays.

On nous demande de collaborer avec le gouvernement pour adopter une mesure législative qui aggravera l'instabilité, l'incertitude et la dissension. Il suffit d'avoir vu le gouvernement au cours du débat hier pour se rendre compte qu'il est dans un état de panique, qu'il est inquiet et effrayé. Le gouvernement soumet maintenant le problème au Parlement, disant: Occupez-vous-en comme nous le voulons. Depuis deux semaines, j'ai offert, au nom de la loyale opposition de Sa Majesté, notre entière collaboration pour que le Parlement soit convoqué sans tarder avant le commencement de la grève. Il n'y a eu aucune réaction.

L'hon. M. Martin: Pareille initiative empêcherait les hommes d'exercer leurs droits constitutionnels.

L'hon. M. Starr: Que faites-vous maintenant?